Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Scan carte étudiante

Par Feaver

Bonjour,

J'étais ce week-end dans un Bowling Toulousain avec une amie. Nous sommes tous deux étudiants, et en voulant payer le tarif étudiant proposé, la personne nous a demandé nos cartes d'étudiants en précisant qu'elle devait les scanner/numériser, pour contrôler la validité. Nous avons refusé car cela me paraissait louche. Ma question est donc de savoir si cette demande est oui ou non légitime ? Un commerçant a-t-il le droit de numériser un document d'identité ? Merci pour vos réponses.

Par morobar

Bonjour,
Non
Le commerçant ne peut pas photocopier un document d'identité. Il ne peut qu'en relever les références.